

Commune de SAINT-ISMIER
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES
(RÉVISION N°2)
C3 _ ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
(SUR FOND CADASTRAL)

Légende :

Niveau de contraintes *

- **Zones d'interdictions**
- **Zones d'interdictions susceptibles d'évoluer en zones constructibles****
- **Zones de contraintes faibles**
- Zones sans contrainte spécifique**

Nature du risque **

- I, I' : inondation en pied de versant
- M, m : marécages
- T, t1, t2 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
- V, v : ravinements et ruissellements sur versant
- Q, q : glissements de terrain
- P : chutes de pierres
- f : effondrements - suffosion

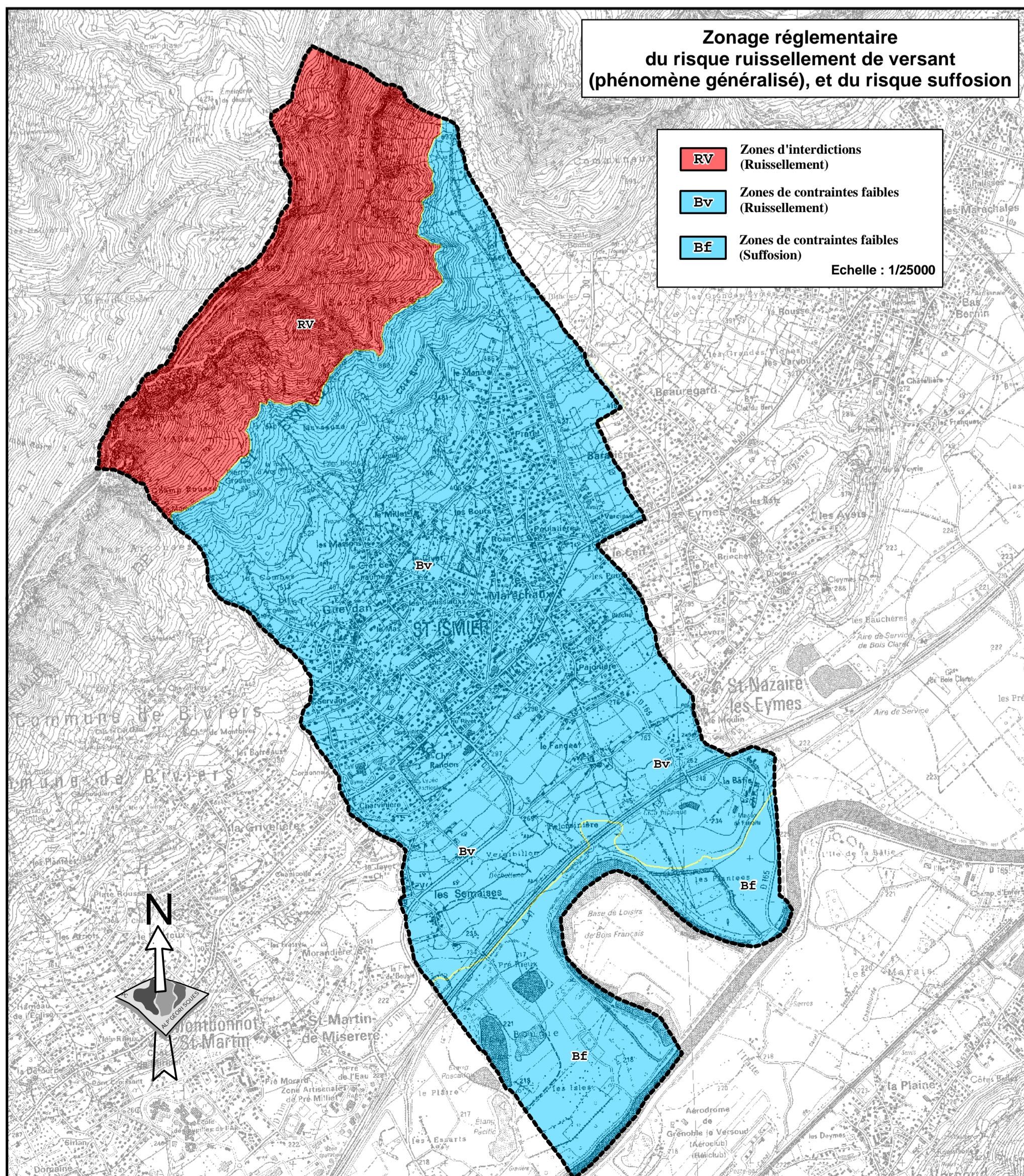

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisé en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

*** procédure de modification ou de révision du PPRN nécessaire

--- Limite de la zone d'étude

Réalisation : RTM 38 Etabli le : Septembre 2003 Echelle : 1/5 000
Edition : RTM 38 Modifié le : Octobre 2011



Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont